

PLAN DE COURS

HIS4548-20

Numéro du cours

HISTOIRE DE MONTRÉAL

Titre du cours

A-2022

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site WEB du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

FOUGERES, DANY

Nom et prénom

8217

Poste

fougeres.dany@uqam.ca

Courriel

A-6320

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Le professeur sera disponible pour des rencontres individuelles les vendredis après-midi, de 14h à 16h et sur rendez-vous (demandé et confirmé par courriel). Sauf s'il y a urgence, le retour aux courriels reçus dans la semaine se fera aussi les vendredis.

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
	3.1 Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	3
5	Calendrier du cours	4
6	Modalités du cours	5
	6.1 Modalités de participation au cours	5
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
	6.3 Modalités de remise des travaux	5
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens	5
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue	5
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
	7.1 Documentation obligatoire	6
	7.2 Documentation complémentaire	6
8	Références.....	7
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	7
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	8
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	9
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	10
	8.5 Compétences.....	11

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude des grandes étapes du développement de Montréal et de certains phénomènes significatifs qui ont marqué l'évolution de la société montréalaise. Les principaux facteurs géographiques, démographiques, socioéconomiques, technologiques et culturels ayant façonné l'histoire de la ville, du poste de traite des fourrures, jusqu'à la métropole d'aujourd'hui; y seront aussi abordés certains thèmes comme l'organisation de l'espace urbain, la constitution des quartiers, l'évolution des rapports ethniques, la mobilité de la population, etc.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours porte sur l'histoire de Montréal, des origines à aujourd'hui. Ce cours est de spécialisation mais ne nécessite pas de cours préalables. Montréal, la ville, est étudiée, de même que l'occupation de son île en entier, et nous serons certes amenés à traverser les ponts (pour un moment) lorsqu'on arrivera dans la seconde moitié du XX^e siècle! Aussi, nous chercherons à situer Montréal dans l'histoire nationale de même que dans l'histoire des villes nord-américaines et occidentales. Nous aurons également pour objectif de « caractériser » Montréal de la définir et chercherons à en retracer les grandes forces constitutives.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours suivra une démarche chrono-thématique, en ce sens qu'il se déroulera dans une perspective d'apprentissage chronologique, cela avec des arrêts réguliers sur des thématiques spécifiques.

Particulièrement, nous chercherons à atteindre les objectifs suivants :

- Permettre l'acquisition de connaissances sur l'histoire de Montréal;
- Permettre la compréhension des forces historiques qui façonnent Montréal encore aujourd'hui;
- Considérer/mesurer la ville comme un espace de rencontre entre une population et un milieu géophysique;
- Développer la capacité d'observation et d'analyse des artefacts urbains;
- Favoriser la compréhension du phénomène urbain, de sa dynamique spatiale et temporelle et de la diversité de ses manifestations.
- Interroger les notions d'histoire urbaine, histoire de ville, histoire municipale, histoire locale, histoire régionale
- Développer la capacité de synthèse.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La forme du cours magistral est celle privilégiée. Des documents d'archives pourront être distribués afin de mieux s'imprégner de l' « air du temps » et des extraits de documentaires et/ou œuvres de fiction pourront être diffusés en classe. Aussi, parce que notre matériel historique à l'étude est la ville que nous avons à nos pieds, sur laquelle on peut jeter un regard en temps réel, des visites « sur le terrain » sont programmées. La présence lors de ces visites est obligatoire. Des sorties (la présence est obligatoire), au nombre de cinq (5) sont à l'horaire.

Afin de bien vous préparer à différentes séances du cours, vous devrez, si indiqué par le professeur, lire des documents écrits, consulter des cartes et graphiques ou visionner et écouter des œuvres audio/visuels indiqués par le professeur.

L'étudiante, l'étudiant, trouvera sur Moodle les documents ou les liens nécessaires pour ses apprentissages, dont le Powerpoint associé à chaque séance. Le Powerpoint pour chaque séance sera déposé au plus tard le lundi 18h00, précédant la séance prévue à l'horaire. Chaque Powerpoint déposé sur Moodle est un « Powerpoint troué » en ce sens qu'il contiendra des informations générales et sera complété avec le professeur lors des séances.

Éléments d'évaluation

Activité 1 : Contrôle de lecture

A) Objectif

Évaluer la capacité de lecture et de compréhension d'une section d'un ouvrage de synthèse portant sur l'histoire de Montréal.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, aura à répondre à une (1) question à développement en lien avec le chapitre 4, « L'archipel du négoce, 1650-1701 », de l'*Histoire de Montréal et de sa région*, p. 102-163. L'étudiante, l'étudiant, recevra (le 29 septembre) une semaine avant la remise de son contrôle de lecture la question à répondre. Le travail se fait en dehors des heures du cours. La réponse doit compter entre deux pages et demi et trois pages maximum, à interligne et demi, times 12 (soit entre 800 et 1 100 mots).

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

Activité 2 : Rédaction d'une chronique historique**A) Objectif**

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec un matériel historique.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, aura à rédiger un texte de vulgarisation historique de 300 mots (accompagné d'une illustration) en lien avec l'histoire du territoire et des populations de l'ancienne municipalité de Maisonneuve et/ou les territoires limitrophes à celle-ci. Le texte est rédigé pour publication sur la plateforme Facebook de la société d'histoire « Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ». Une liste de thèmes et la documentation historique relative à ceux-ci seront fournies par l'Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'étudiante, l'étudiant qui ne voudra pas publier son texte pourra en faire la demande; l'exercice est toutefois à réaliser même si l'étudiante, l'étudiant, manifeste son refus de publier son texte sur Facebook.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

Activité 3 : Examen de fin de session**A) Objectif**

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec la compréhension/identification de périodes historiques.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, aura à répondre à deux (2) questions à développement en lien avec la matière vue à partir de la semaine 6, soit la période allant de 1840 à nos jours. L'étudiante, l'étudiant, recevra le 6 décembre (semaine 14) une liste de quatre (4) questions à préparer. 30% de la note totale de l'examen portera sur une série de questions objectives (choix multiples, énoncés à compléter); l'autre 70% de la note totale de l'examen portera sur deux (2) questions à développement (des réponses d'environ 3 à 4 pages par question). Lors de l'examen, le professeur indique les deux questions à répondre. Dans les deux cas (partie objective de l'examen et partie à développement), l'étudiante, l'étudiant aura à répondre à des questions qui appellent davantage (mais pas uniquement) à la compréhension de la matière étudiée qu'à la collection et la connaissance de dates et de faits précis. L'étudiante, l'étudiant, n'a pas droit à ses notes de cours et autres documents manuscrits, imprimés (livres, articles, etc.) ou électroniques.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Contrôle de lecture	25	11 octobre
Rédaction d'une chronique historique	30	1 novembre
Examen	45	13 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lectures et/ou activités
1	6 sept	Présentation du plan de cours & Introduction	
<i>Montréal, ville coloniale du nouveau monde (...1642-1840)</i>			
2	13 sept	L'histoire de Montréal à travers le grand écran	Visionnement de : <i>Hochelaga, Terre des âmes</i> de François Girard, 2017, (100 minutes) et <i>La cité de Notre-Dame</i> de Vincent Paquette, 1942, (26 minutes)
3	20 sept	« Avant Montréal » et au commencement de l'établissement européen sur l'île	Visite et cours au musée Pointe-à-Callière
4	27 sept	Une ville, une île, une seigneurie : Montréal sous le régime français	c. 4, « L'archipel du négoce, 1650-1701 », <i>Histoire de Montréal et de sa région</i> , p. 102-163
5	4 oct.	Montréal, porte de l'Amérique britannique. Canadiens et Britanniques entre voisins !	Discussion en lien avec l'exercice « Contrôle de lecture »
<i>Montréal, ville métropole du Canada (1840-1945)</i>			
6	11 oct.	Montréal économique, Montréal industrielle : activités nouvelles et activités traditionnelles	<i>Le port fluvial</i> , Ronald Wayman, 1953
7	18 oct.	Révolution urbaine, occupation de l'espace et administrations locale et régionale	Visite à l'Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et discussion en lien avec l'exercice « Chroniques historiques » sur la plateforme Facebook de la société historique
8	25 oct.	Semaine de lecture	
9	1 nov.	Révolution urbaine, occupation de l'espace et administrations locale et régionale	Archives de Montréal, cartographie et vues aériennes : fonds VM066 et fonds VM097
10	8 nov.	Penser la ville, construire la ville : les grandes transformations du « vivre en ville »	Archives de Montréal, photographies : Fonds VM004 (Service des travaux publics et de l'environnement); Fonds VM097 (Service d'urbanisme) Fonds VM117 (Aqueduc de Montréal)
11	15 nov.	Montréal dans la première moitié du XX ^e siècle : années fastes, années tragiques	Commission industrielle, <i>Montréal. La métropole du Canada</i> , 1931
<i>Montréal ville région d'Amérique (1945 à nos jours)</i>			
12	22 nov.	Grands projets urbains et rénovation urbaine (1945-1960) (Période d'évaluation des enseignements)	<i>Circulation à Montréal, partie 1</i> , 1955, (14 minutes) https://www.onf.ca/film/circulation_a_montreal_1re_partie/ <i>Circulation à Montréal, partie 2</i> , 1955, (14 minutes) https://www.onf.ca/film/circulation_a_montreal_2e_partie/ <i>Au bout de ma rue</i> , 1958 (13 minutes) https://www.onf.ca/film/au_bout_de_ma_rue/ <i>Montréal, AVM partie 1</i> , 1957 (10 minutes) https://www.youtube.com/watch?v=M1jBiq4-bt0 <i>Montréal, AVM partie 2</i> , 1957 (10 minutes) https://www.youtube.com/watch?v=y7ckHM7n0D8
13	29 nov.	Des années d'effervescence... et de débordements (1960-1976) (Période d'évaluation des enseignements)	<i>Les Habitations Jeanne-Mance</i> , 1964 (13 minutes) https://www.onf.ca/film/habitations_jeanne-mance_les/ <i>Le beau dérangement</i> , 1967 (10 minutes) https://www.onf.ca/film/beau_derangement/ <i>Objectif : Expo 67</i> , 1967 (8 minutes) https://www.onf.ca/film/objectif_expo_67/
14	6 déc.	Montréal en quête d'identité? (1976-2002)	<i>Rapport du comité consultatif au comité ministériel sur le développement de la région de Montréal</i> , 1986, Ottawa, publication du gouvernement du Canada (le rapport Picard)
15	13 déc.	Examen de fin de session	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

À distance. Mode synchrone et mode asynchrone. Lectures. Visionnements de documents audiovisuels. Sorties individuelles ou collectives si permises par les autorités sanitaires québécoises.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Roland Viau, « L'archipel du négoce, 1650-1701 », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, des origines à nos jours*, tomes 1 et 2, Québec, PUL, 2012, p. 102-163.

Documents historiques (divers), Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

LECTURES (GÉNÉRALES) SUGGÉRÉES

Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, des origines à nos jours*, tomes 1 et 2, Québec, PUL, 2012.

Harold Bérubé, *Des sociétés distinctes : gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014.

Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution. Quatre siècles d'architecture et d'aménagement*, Québec, PUQ, 2016.

Jean-Claude Robert, *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre expression, 1994.

Léon Robichaud, Harold Bérubé et Donald Fyson, *La gouvernance montréalaise : de la ville-frontière à la métropole*, Montréal, Éditions MultiMondes, 2014

Luc-Normand Tellier, *L'émergence de Montréal dans le système urbain nord-américain, 1642-1776*, Québec, Septentrion, 2017.

Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Éditions du Boréal, 2017.

Raoul Blanchard, *Montréal. Esquisse de géographie urbaine*, Montréal, VLB, 1992.

Robert C. H. Sweeny, *Why did We Choose to Industrialize? Montreal 1819-1849*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015.

Sherry H. Olson et Patricia A. Thornton, *Peopling the North American city: Montreal, 1840-1900*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2011.

OUTIL DE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE

Site Web du LHPM (Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, UQAM)

<http://bibliomontreal.uqam.ca/bibliographie/>

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>	<p>Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
<p>Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	